



La Maternelle Rondin-Picotin
Stadtgraben 32
Case postale 268
3280 Morat
anais.juillard@edufr.ch

Règlement

Base juridique

La Maternelle « Rondin Picotin » est basée sur les statuts de l'Association du même nom.

Lieu

La Maternelle est située dans la commune de Morat à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Objectif

L'objectif est de favoriser la socialisation, l'autonomie, la créativité, la capacité d'écoute et d'attention des enfants. Elle constitue en cela à la préparation de l'entrée à l'école enfantine.

Organisation

La Maternelle peut être fréquentée par tous les enfants durant les trois années qui précèdent leur entrée à l'école obligatoire et, selon les critères définis par le Département de l'Instruction publique, de la Culture et du Sport.

Les enfants de langues non francophones sont les bienvenus, cependant, en cas de manque de place, priorité aux élèves qui fréquenteront l'école francophone.

La fréquentation est à choix : d'un à quatre demi-jours par semaine, la matinée ou l'après-midi. La répartition des classes et des jours sont organisés par les animatrices et le comité. Un groupe est constitué de dix et maximum douze enfants selon l'âge des enfants présents. Le calendrier des jours de classe correspond au calendrier annuel du cercle scolaire de Morat. La rentrée scolaire s'effectue en août selon convocation.

Adaptation

La Maternelle constituant une préparation à l'école enfantine, il n'est pas prévu un temps d'adaptation progressif en présence des parents. En revanche, des portes ouvertes sont initialement prévues afin que l'enfant puisse découvrir le nouvel entourage. En cas de besoins spécifiques ou de difficultés particulières, les animatrices restent ouvertes à des solutions individuelles adaptées à la demande du parent, dans le respect du programme pédagogique, du bon fonctionnement du groupe et du bien-être des enfants.

Horaire

Les parents sont priés de respecter les horaires d'entrée et de sortie, soit 8h30 et 11h30 pour les matinées et pour les deux après-midis du jeudi et vendredi, soit 13h15 et 15h45. Il est essentiel pour le bon déroulement du programme, du bon déroulement du groupe et du bien-être des enfants que ces horaires soient respectés.

Si un parent rencontre une situation particulière, nous l'invitons à contacter dans les plus brefs délais, l'animatrice responsable de l'atelier.

Vacances

La Maternelle suit le même calendrier scolaire du cercle scolaire de Morat sauf quelques exceptions qui sont communiquées à la rentrée scolaire. La rentrée scolaire est fixée au 28 août 2022.

Inscription – Désinscription

L'inscription se fait au moyen de la feuille d'inscription demandée au secrétariat, voire sur le site internet de La Maternelle.

Une taxe d'inscription est demandée pour l'année. Cette dernière n'est pas remboursée en cas d'annulation.

Le délai est en principe fixé à fin avril pour l'année scolaire suivante. Les enfants étant déjà inscrits sont prioritaires dans les inscriptions puis elles sont ouvertes pour les enfants externes.

Si un parent souhaite retirer son enfant de La Maternelle, il doit le notifier par écrit auprès du secrétariat, par un courriel, à l'adresse mentionnée ci-dessus. Le paiement se poursuit jusqu'à la fin de la validité de la cotisation soit : fin octobre – décembre – février – avril

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année si une place est disponible. Il y a la possibilité d'être enregistré sur une liste d'attente et d'être contacté quand une place se libère.

Tarifs

	Enfant de la commune de Morat	Autres Communes ¹
1 matinée par semaine par mois	Fr. 102 -	Fr.112 -
1 après-midi par semaine par mois	Fr. 85-	Fr.95-
Taxe d'inscription pour l'année	Fr.50-	
Goûter	Fr.3- pour 1fois par semaine par mois. ²	

¹ Lors de l'inscription, définit par la commune.

² Exemple pour 1 fois par semaine : $(102 \times 1) + (3 \times 1) = \text{Fr.105-}$